ONS
S

A S

Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/38/257
S/15810
2 juin 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

UN LIBRARY
JUN 10 1983
UN/SA COLLECTION

BLEE GENERALE
e-huitième session
69 de la liste préliminaire*
RT DU COMITE SPECIAL CHARGE
NQUETER SUR LES PRATIQUES
AELIENNES AFFECTANT LES DROITS
L'HOMME DE LA POPULATION DES
RITOIRES OCCUPES

CONSEIL DE SECURITE
Trente-huitième année

Lettre datée du 25 mai 1983, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les renseignements les plus récents es activités de colonisation israéliennes durant les mois de mars et avril 1983 les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem. Ces ités, exercées en violation des principes du droit international applicable à upation militaire, en particulier la Convention de La Haye de 1907 et la ième Convention de Genève de 1949, comprennent la confiscation de terres arabes l'établissement de nouvelles colonies, l'expansion des colonies existantes et nforcement et l'expansion des activités de l'appareil sioniste de colonisation ses divers organes.

Il est superflu de souligner les dangers que présente la poursuite d'une telle ique pour la paix et la sécurité et pour les perspectives de paix dans gion.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente e et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du 69 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Abdullah SALAH

* A/38/50/Rev.1.

ANNEXES

Annexe 1

Activités de colonisation israéliennes durant le mois de mars 1983

Durant le mois de mars, les autorités d'occupation ont établi une nouvelle colonie, Ain Tamar, au sud de la mer Morte. Elles ont également confisqué 14 650 dunams de terrain sur la rive occidentale de la manière suivante :

1. Le 3 mars 1983, 800 dunams de terrain du village de Sa'ir dans le district d'Hébron, appartenant à la famille Shalalidah;

2. Le 9 mars 1983, 5 000 dunams de terrain à Tarqumiya dans le district d'Hébron;

3. Le 9 mars 1983, 500 dunams de terrain à Tafuh dans le district d'Hébron, appartenant aux descendants de feu Abd As'ad Khamayisah;

4. Le 9 mars 1983, 2 000 dunams de terrain à Dura dans le district d'Hébron, appartenant à la famille Shararah;

5. Le 20 mars 1983, 5 000 dunams de terrain à Beit Banina, près de la route d'Hazma, dans le secteur de Jérusalem;

6. Le 29 mars 1983, 1 350 dunams de terrain à Sharafat, dans le district de Jérusalem.

Les plans de colonisation révélés au cours du mois de mars, et qui ont été approuvés par le Comité ministériel des affaires de colonisation à sa réunion du 26 février 1983, visaient l'implantation de 13 nouvelles colonies sur la rive occidentale. On trouvera ci-après le nom de ces colonies et le nombre d'unités d'habitation que l'on prévoit d'y construire.

	Nom	Unités d'habitation
1.	Avnei Hefetz	1 000
2.	Shaare Tikva	800
3.	Elkana Gimmel	900
4.	Elkana Dalet	1 200
5.	Haris	600
6.	Oranit	600
7.	Ganei Modi'in	700
8.	Matityahu Bet	1 000

/...

9.	Ramat Kidron	2 000
10.	Lev Hashomoron	450
11.	Havlei Yerek	400
12.	Mitsreh Yehuda	2 000
13.	Reitan	600

Selon les renseignements recueillis durant le mois de mars, les activités de colonisation se présentaient ainsi :

a) Depuis le 23 mars 1983, des bulldozers israéliens sont employés à la construction d'un noyau de colonies dans le secteur de Qatnah du district de Ramallah;

b) Le 31 mars, on a posé la première pierre d'un collège d'enseignement supérieur à Elkana, dans le secteur de Naplouse. Le collège, qui recevra 100 filles d'écoles religieuses israéliennes, s'élèvera sur un terrain d'une superficie de 57 dunams.

Le Ministre des affaires des territoires occupés,

(Signé) Hasan IBRAHIM

/...

Annexe II

Activités de colonisation israéliennes durant le mois d'avril 1983

Durant le mois d'avril, les autorités d'occupation israéliennes ont créé deux colonies au Mont Gerizim dans le district de Naplouse. La première, qui s'appelle Shechem Ilit, a été inaugurée le 11 février 1983 et la première pierre de la seconde, qui s'appellera Avracha, a été posée le 18 avril 1983.

En outre, les autorités israéliennes ont aussi confisqué au cours de ce mois une superficie de 18 400 dunams comme suit :

1. Le 11 avril 1983, 2 000 dunams de terrain à Jahiba, Umm Safa et Nabi Salih, dans le district de Ramallah;

2. Le 29 avril 1983, 1 000 dunams de terrain dans le secteur de Ras Salah à Al-Khidri, dans le district de Bethléem;

3. Le 22 avril 1983, 10 000 dunams de terrain à Surif dans le district d'Hébron;

4. Le 23 avril 1983, 400 dunams de terrain à Beit Ellcu dans le district de Ramallah;

5. Le 25 avril 1983, 2 000 dunams de terrain à Araba dans le district de Naplouse;

6. Le 27 avril 1983, 1 250 dunams de terrain à Jabal al-Ras dans le district de Tulkarm;

7. Le 28 avril 1983, 100 dunams de terrain à Beitunia dans le district de Ramallah;

8. Le 28 avril 1983, 350 dunams de terrain à Beit Ummar dans le district d'Hébron;

9. Le 30 avril 1983, 1 300 dunams de terrain à Kufr Sur dans le district de Tulkarm.

De plus, au cours de ce mois, les autorités israéliennes ont dressé un nouveau plan pour la construction de routes stratégiques sur la rive occidentale, l'une faisant une rocade autour de la ville de Naplouse et du camp de Ballatah pour rejoindre le camp de Naplouse-Haut et l'autre une rocade autour de Calgilia pour relier les colonies avec le réseau routier israélien. En outre, une nouvelle route sera construite entre Jérusalem et la colonie de Ma'aleh Adumim, située à al-Khan al-Ahmar.

Le Gouvernement israélien a l'intention de créer, d'ici la fin de l'année, 16 nouvelles colonies sur la rive occidentale, dans la bande de Gaza, les hauteurs du Golan et la Galilée. Le 19 avril 1983, le Comité ministériel israélien des affaires de colonisation a apprové la création dans la région de Naplouse de

trois nouvelles villes de peuplement qui appartiendront au parti Mafdal et s'appelleront Deir Kalia, Berachot et Oranim. Parmi les personnes qui, dans des déclarations qu'elles ont faites au cours de ce mois, ont mentionné les colonies, on citera :

1. David Levy, vice-premier ministre et ministre du logement d'Israël, qui a déclaré dans une interview à la télévision israélienne, le 20 avril 1983 : "Nous intensifierons la colonisation et nous établirons un quartier juif dans toutes les villes de la rive occidentale".

2. Geula Cohen, membre de la Knesset appartenant au parti Tehiya, s'adressant au personnel de l'ambassade israélienne à Washington, le 23 avril 1983, a déclaré : "Si Menachem Begin devait arrêter la colonisation des zones occupées ne serait-ce qu'une minute, son gouvernement tomberait aussitôt, car il perdrait les trois sièges à la Knesset appartenant aux partis Tehiya et Mafdal".

Le Ministre aux affaires des territoires occupés,

(Signé) Hasan IBRAHIM

/...

Annexe III

Projet israélien visant à constituer une Grande Jérusalem

Dans son numéro daté du 16 avril 1983, le quotidien Al Quds reproduit une nouvelle parue dans le journal Yerushalayim du 15 avril, selon laquelle le Comité ministériel israélien des affaires de colonisation avait approuvé un projet visant à mettre en place "15" nouvelles colonies de peuplement autour de la ville de Jérusalem afin d'empêcher, d'après le Comité, des éléments arabes de prendre possession de terres du Domaine sur le pourtour de la ville. Toujours selon cet article, l'objectif du projet est de constituer une "Grande Jérusalem" de façon à ce que le nombre de ses habitants s'élève à "700 000" d'ici "sept" ans. Ce plan, élaboré par le Directeur du Département de la colonisation à l'Agence juive, Matityahu Drables, prévoit l'implantation d'un certain nombre de colonies périphériques au nord de Jérusalem, s'étendant du quartier de la colline française à la colonie de Neve Ya'acov, rejoignant les colonies de Ramah et de Beka'ot et, de là, atteignant les limites d'Al-Ram et d'El-Bireh. La zone de peuplement couvrirait donc une superficie allant de Ramat aux colonies de Nabi Samwil, Geva'ot et Giv'at à Ze'ev jusqu'à Beit Heron. Par ailleurs, cette zone s'étendra entre Ramot et de la colline Radar, jusqu'aux hauteurs du quartier de Meshirat Birushalayim. L'article indique également que ce plan a pour objet d'orienter la construction juive à Jérusalem vers la ville de Bethléem, de façon que le périmètre des colonies de peuplement couvre la zone située entre les implantations de Gilo, Minhat, Har Gilo, Ir Gannim et Beitar; il prévoit également la mise en place d'un axe d'implantation à partir de la hauteur de Talpiot en passant par le village de Sur Bahir et allant jusqu'à Takoah, Ma'ale Amos, Efron, Allon Stevut et Jérusalem à l'est. Il existe un projet visant à peupler l'ensemble du secteur compris entre Ma'ale Adumim et la colline française ainsi que le secteur d'Al-Khan al-Ahmar jusqu'à Kidron. Les colonies de peuplement qui doivent être mises en place sont les suivantes : Mitzpe Addulan, Surit, Negid, Kochbah, Halilim, Deragot, Ramat Kidron et Rama Ze'ev.

Le Ministre des affaires des territoires occupés,

(Signé) Hasan IBRAHIM